



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01963

Numéro SIREN : 504 673 971

Nom ou dénomination : 3 C EXPERTS

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2017 sous le numéro de dépôt 11900

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

3 C EXPERTS - GUILLEMAUT
685 ROUTE IMPERIALE
34670 Baillargues

V/REF :
N/REF : 2012 B 1963 / 2017-B-11900

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 23/08/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2017.

Concernant la société

3 C EXPERTS
Société par actions simplifiée à associé unique
685 route Impériale
34670 Baillargues

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-11900 le 23/08/2017

R.C.S. MONTPELLIER 504 673 971 (2012 B 1963)

Fait à MONTPELLIER le 23/08/2017,
LE GREFFIER





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01072016	et clos le	30062017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																
Désignation de la société:			Adresse du siège social:													
Société 3C EXPERTS			685 ROUTE IMPERIALE													
SIRET	5	0	4	6	7	3	9	7	1	0	0	0	3	3	34670	BAILLARGUES
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:													

REGIME FISCAL DES GROUPES																	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:																	
SIRET																	

B ACTIVITE																	
Activités exercées		Conseils Achats Vente Formation logiciels										Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%				0		Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*				0		Déficit			
2 Plus-values																	
PV à long terme imposables à 15%						Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%											
PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quinquies)					

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches																	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes		☐		Zones franches urbaines		☐		Pôle de compétitivité		☐			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐		Autres dispositifs		☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		☐			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %									
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X																	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt																	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)																	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%																	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
AC EXPERTISE COMPTABLE 265 AVENUE DE L'INDUSTRIE 34820 TEYRAN Tél: 0434111812				Tél:			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:				Identité du déclarant:			
N° d'agrément du CGA				Date: 13/07/2017		Lieu: BAILLARGUES	
				Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT	
Tél:				Signature		GUILLEMAUT OLIVIA	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2017			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065									
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8	
Mme GUILLEMAUT OLIVIA 13 Rue Jean Bosc 30920 CODOGNAN		150	2016	12 000					
Mme GUILLEMAUT OLIVIA 13 Rue Jean Bosc 30920 CODOGNAN		150	2017	12 000					
M MICHAEL BLANC MICHAEL COURS CELSIUS 34000 MONTPELLIER									
M MICHAEL BLANC MICHAEL COURS CELSIUS 34000 MONTPELLIER									
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			177 839	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
QUADRATUS Informatique									

Désignation de l'entrepriseSociété 3C EXPERTS

Adresse de l'entreprise685 ROUTE IMPERIALE34670 BAILLARGUES

Número SIRET *50467397100033

Durée de l'exercice en nombre de mois *12Durée de l'exercice précédent *12

						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
						3 0 0 6 2 0 1 7		3 0 0 6 2 0 1 6		
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net		Net	
			1		2		3		4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014	5 850	016	3 639	2 211	3 460		
	Immobilisations corporelles *		028	81 850	030	46 292	35 559	45 350		
	Immobilisations financières * (1)		040	800	042		800	800		
	Total I (5)		044	88 500	048	49 931	38 569	49 610		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 000	052		4 000	15 047		
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	785	066		785			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	148 380	070		148 380	183 533		
		Autres * (3)	072	23 418	074		23 418	32 309		
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	6 340	086		6 340	9 025		
	Charges constatées d'avance *		092	54 581	094		54 581	59 414		
	Total II		096	237 504	098		237 504	299 329		
	Total général (I+II)		110	326 004	112	49 931	276 074	348 939		
	PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
							1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	15 000	15 000		
	Ecart de réévaluation					124				
	Réserve légale					126	480	480		
	Réserves réglementées*					130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131	1 414	14 017			
	Report à nouveau					134		26 137		
	Résultat de l'exercice					136	19 771	(38 741)		
	Provisions réglementées					140				
	Total I					142	36 664	16 894		
	Provisions pour risques et charges Total II					154	10 869	5 000		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	18 357	12 101		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	72			
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	31 284	75 958		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169	23 670	145 446			
	Produits constatés d'avance					174	87 742	93 540		
	Total III					176	228 540	327 046		
	Total général (I + II + III)					180	276 074	348 939		
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	3 480		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 626		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise Société 3C EXPERTS

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ventes de marchandises *		209	9 310
Production vendue	biens services *	215	217
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		

210	165 425	187 729
214		
218	369 713	355 993
222	(11 047)	(2 329)
224	901	
226	3 167	
230	10 421	10 855
232	538 579	552 248

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises) *			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier 4 144 - immobilier)		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	180)
Rémunérations du personnel *			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			
Dotations aux amortissements *			
Dotations aux provisions			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	
Total des charges d'exploitation	(II)		

234	91 194	96 940
236		
238		
240		
242	136 793	173 432
244	3 457	6 021
250	181 879	222 924
252	76 306	89 658
254	15 915	16 060
256	10 869	5 000
262	1 462	3 175
264	517 875	613 211
270	20 705	(60 964)

Produits financiers	(III)		
Produits exceptionnels	(IV)		
Charges financières	(V)		
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347 348	
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		

280		75
290	3 937	28 416
294	761	1 749
300	4 110	4 519
306		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310	19 771	(38 741)
-----	--------	----------

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312	19 771	314	
-----	--------	-----	--

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles *			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			

316		
318	5 107	
322		
324	862	
330	1 386	
251		
998		
999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44, tredecies)	127					
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346					
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655								

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

352	16 705	354	
-----	--------	-----	--

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			
Déficits antérieurs reportables : *	36.....107	Dont imputés sur le résultat :	

356			
		360	16 705

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

370	0	372	
-----	---	-----	--

30/06/2017

Détail des réintégrations diverses		
LOYERS NON DEDUCTIBLES		1 386
Total des réintégrations diverses	330	1 386

Détail des déductions diverses		
CICE		10 421
Total des déductions diverses	350	10 421

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 3C EXPERTS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410	5 850	412		414		416	5 850	5 850					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	5 296	444		446	5 296	5 296					
	Installations générales agencements divers	450	4 588	452		454	2 657	456	1 931	1 931					
	Matériel de transport	460	43 834	462		464		466	43 834	43 834					
	Autres immobilisations corporelles	470	30 625	472	1 330	474	1 166	476	30 789	30 789					
Immobilisations financières		480	800	482		484		486	800	800					
TOTAL		490	85 697	492	6 626	494	3 823	496	88 500	88 500					
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Immobilisations incorporelles		500	2 390	502	1 249	504	(0)	506	3 639						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	987	534		536	987						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 084	542		544	1 153	546	1 931						
	Matériel de transport	550	11 056	552	8 767	554	0	556	19 823						
	Autres immobilisations corporelles	560	19 557	562	4 911	564	917	566	23 551						
TOTAL		570	36 087	572	15 914	574	2 070	576	49 931						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1			2			3			4			5		
	6			7			8			9			10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme									
						19 % ⑥		15 % ou 16 % ⑦		0 % ⑧					
1	2 657	1 153	1 504		(1 504)										
2	1 166	734	432		(432)										
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	3 823	580	1 887	582	1 936	584		586	(1 936)	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations		590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)												591			
TOTAL								596	(1 936)	585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 3C EXPERTS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620	5 000	622	10 869	624	5 000	626	10 869	
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations	630		632		634		636		
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
		Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL			680	5 000	682	10 869	684	5 000	686	10 869	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		4				
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B				780

II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	36 107	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits imputés			983	16 705	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)			996	
Déficits reportables			984	19 402	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129	
Total des déficits restant à reporter			870	19 402	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800	☐

VI	DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	115 826	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	38 609	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :

Société 3C EXPERTS

30/06/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFSFormulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 3C EXPERTS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01072016 et clos le : 30062017 Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	165 425
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	369 713
Production stockée	111	(11 047)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	901
Subventions d'exploitation reçues	113	3 167
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	40
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	528 198

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	91 194
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	81 666
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	4 527
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 462
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	178 849

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	349 349
---	-----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	349 349
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-etablissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	535 138	
Période de référence du 024 01/07/2016 au 160 30/06/2017			
Date de cessation	186		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	6
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 7

N° SIRET 5 0 4 6 7 3 9 7 1 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 3C EXPERTS

ADRESSE (voie) 685 ROUTE IMPERIALE

CODE POSTAL 34670 VILLE BAILLARGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

GUILLEMAUT

Prénom(s)

OLIVIA

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

150

Naissance :
Date

020873

N° Département

71

Commune

CHALON SUR SAO

Pays

Adresse :
N°

13

Voie

Rue Jean Bosc

Code postal

30920

Commune

CODOGNAN

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :
Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :
N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

3C EXPERTS

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 15 000 euros

Siège social : 685 Route Impériale

34670 BAILLARGUES

R.C.S. MONTPELLIER 504 673 971

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

EN DATE DU 17 août 2017

Chère associée,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de la société, vous puissiez approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

1 – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. 3c Experts à changer sa forme juridique de SARL à SASU.
2. Changement de dénomination
3. Développement de l'activité d'externalisation de la paie
4. Projet de création de poste pour l'externalisation des Ressources Humaines des entreprises
5. Développement de l'outil Fulloffice auprès des clients externalisés.

2 - RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 535 138 euros contre 543 722 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -1,58 %.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 538 579 euros contre 552 248 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -2,48 %
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 517 875 euros contre 613 211 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -15,55 %
- Le résultat d'exploitation ressort à 20 705 euros contre – 60 964 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 133,96 %
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 181 879 euros contre 222 924 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -18,41 %.
- Le montant des charges sociales s'élève à 76 306 euros contre 89 658 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -14,89 %.
- L'effectif salarié moyen s'élève à 6 contre 8 au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat avant impôt de l'exercice ressort à 19 771 euros contre – 38 741 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 151,03 %
- Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat fiscal après imputation des déficit antérieur d'un montant de 19 771 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 0 euros, des impôts et taxes non déductibles de 862 euros, de la réintégration fiscale de 1 386 euros et de la réintégration des amortissements non déductible de 5 107 euros le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 16 705 euros contre un déficit de 36 107 euros au titre de l'exercice précédent.
- Au 30 juin 2017 le total du bilan de la société s'élevait à 276 074 euros contre 348 939 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 20,88 %



3 – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

4- AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte de résultat fait apparaître, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, et des impôts et taxes non déductibles un bénéfice de 19 771 euros (dix-neuf mille sept cent soixante et onze euros) que nous proposons d'affecter, conformément aux statuts, de la manière suivante :

- Dans le compte REPORT À NOUVEAU CREDITEUR pour la somme de : 18 691 euros.
- Dans le compte RESERVES LEGALES pour la somme de : 1 020 euros

5 – RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES ANTERIEUREMENT

NEANT

6- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il s'agit de la taxe sur les véhicules de sociétés pour un montant de 862 euros

7 – CONVENTION REGLEMENTEE

NEANT

8- RÉSOLUTIONS PARTICULIÈRES

NEANT

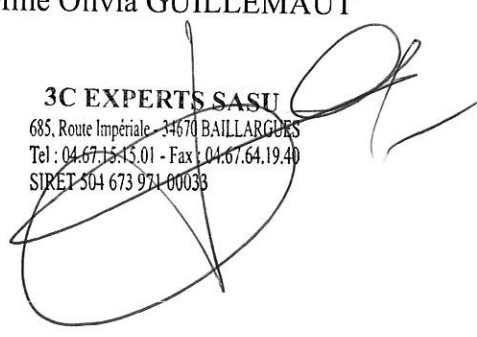
Nous vous rappelons que le présent rapport et la résolution relative à l'affectation des résultats devront être déposés avec les comptes annuels auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier (34).

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Fait à BAILLARGUES

Associée
Mme Olivia GUILLEMAUT

3C EXPERTS SASU
685, Route Impériale - 34670 BAILLARGUES
Tel : 04.67.15.15.01 - Fax : 04.67.64.19.40
SIRET 504 673 971 00033



3C EXPERTS

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 15 000 euros

Siège social : 685 Route Impériale
34670 BAILLARGUES

R.C.S. MONTPELLIER 504 673 971

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 aout 2017

Le 17 AOUT 2017

À 17 heures 00.

Au siège social, à BAILLARGUES (34), 685 Route impériale

Les associés de la société à responsabilité limitée 3C EXPERTS au capital de :

- 15 000 euros.

Est présente :

- ❖ Melle Olivia GUILLEMAUT
Propriétaire de 150 parts sociales

TOTAL : 150 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Mme Olivia GUILLEMAUT, préside la réunion en sa qualité de gérante associée.

La Présidente rappelle que les associés sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la présidente,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Approbation des comptes de l'exercice clos.
- Quitus à la gérance.
- Affectation du résultat.

Les documents suivants sont mis à disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2017,
- Le rapport de gestion établi par la présidente,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Première résolution :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017 sur les comptes de cet exercice, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par bénéfice de 19 771 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la présidente.

- Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée. Le bénéfice de l'exercice d'un montant de 19 771 euros est affecté comme suit :

- Report à nouveau créditeur pour un montant de : 18 691 euros.
- Imputation en réserves légales de : 1020 euros portant les réserves à 10% du capital social

Il est précisé qu'il n'y a eu aucune distribution au titre des trois exercices précédents.

- Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

- Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

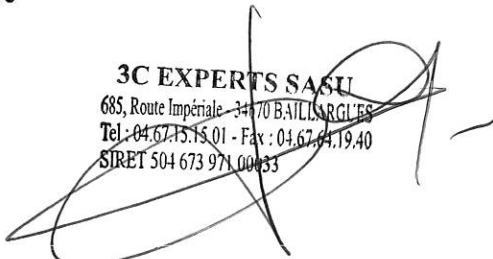
Clôture :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

Le présent procès-verbal a été signé après lecture par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Signature :

Mme O. GUILLEMAUT
Associée


3C EXPERTS SASU
685, Route Impériale - 34770 BAILLARGUES
Tel : 04.67.15.15.01 - Fax : 04.67.64.19.40
SIRET 504 673 971 00033

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité)

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: Guillemot

prénom: Olivia

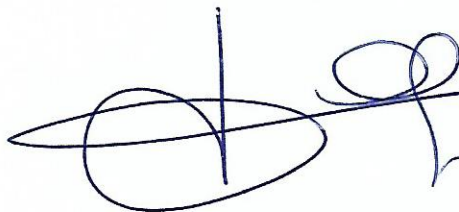
adresse ou dénomination: 3C EXPERTS

adresse du siège: 685 ROUTE IMPERIALE

34670 BAILLARGUES

numéro unique d'identification- (Siren): 504 673 971

Signature



3C EXPERTS SASU
685, Route Impériale - 34670 BAILLARGUES
Tel : 04.67.15.15.01 - Fax : 04.67.64.19.40
R.C.S : 504 673 971